

Conseil d'administration du Vendredi 04 Octobre 2024

Délibérations

L'an deux mil vingt- quatre, le Vendredi 04 Octobre 2024 à 14H00, les membres du conseil d'administration de la SEM Energies 22, dûment convoqués par le Président Directeur Général, Monsieur Dominique RAMARD, se sont réunis au siège du SDE22, 53 boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22000)

Numéro	OBJET	Approuvé/
d'ordre		Rejeté/ajourné
2024-04-01	Approbation du Conseil d'Administration du 18 Juin 2024	Approuvé à
2024-04-02	Prévision de recrutement	l'unanimité
2024-04-02	Prevision de recrutement	Approuvé à l'unanimité
2024-04-03	Convention Constitutive d'un groupement de commandes relatif aux	Approuvé à
	prestations de maintenance des installations	l'unanimité
2024-04-04	Création d'un compte à terme	N'APPROUVE
		PAS à
		l'unanimité
2024-04-05	Désignation d'un nouveau représentant permanent du crédit mutuel	Approuvé à
	Arkea au conseil d'administration de la SEM Energies 22 en	l'unanimité
	remplacement du membre actuel.	
2024-04-06	Désignation d'un nouveau représentant permanent du crédit	Approuvé à
	agricole au conseil d'administration de la SEM Energies 22 en	l'unanimité
	remplacement du membre actuel.	
2024-04-07	Nomination d'un Directeur Général Délégué	Approuvé à
		l'unanimité
2024-04-08	Projet éolien de PLUDUNO porté par la « SEPE de PLUDUNO »	Ajournée
2024-04-09	Projet éolien de Kérimard porté par « la SASU Parc éolien de	Ajournée
	Kérimard » sur la commune de Corlay	
2024-04-10	Projet éolien la Vieille Lande porté par « Laurmen EOLE » sur la	Ajournée
	commune de LAURENAN	
2024-04-11	Projet éolien de La MOTTE porté par la « SEPE de Corcées »	Ajournée

Publié le

ID: 022-849120241-20241004-20240401-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA SEM Energies22

Délibération N°2024-04-01

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre Octobre à 14H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques

Etaient représentés :

 M. Philippe LE DU (entreprise LE DU Industrie) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mr Jean-Philippe LE GOFF (Crédit Agricole),
- M. Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Léo BERNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Publié le

ID: 022-849120241-20241004-20240401-DE

Objet: Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 18 Juin 2024

Considérant le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 18 Juin 2024, il est proposé au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 18 Juin 2024 en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 18 Juin 2024.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

1 5 OCT. 2024

1 5 OCT. 2024

Le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 Dominique RAMARD

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général de la SEM Energies22 Dominique RAMARD

Le Secrétaire de Séance

Publié le

ID: 022-849120241-20241004-20240402-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA SEM Energies22

Délibération N°2024-04-02

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre Octobre à 14H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques

Etaient représentés :

 M. Philippe LE DU (entreprise LE DU Industrie) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mr Jean-Philippe LE GOFF (Crédit Agricole),
- M. Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Léo BERNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),

Le Conseil, réunissant le guorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID: 022-849120241-20241004-20240402-DE

Objet : Prévision de recrutement

Afin de répondre à l'accroissement d'activité de la SEM Energies 22 et à sa diversité, il est nécessaire de recruter un nouveau collaborateur sur la partie déploiement du Gaz Naturel Véhicules en Côtes d'Armor.

Il est notamment proposé le recrutement :

- d'un Responsable de grands projets ENR gaz renouvelables à compter du 1er Novembre 2024

Le Président Directeur Général demande au conseil d'administration de statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- AUTORISE le recrutement d'un Responsable de grands projets ENR gaz renouvelables à compter du 1er Novembre 2024.
- AUTORISE le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture

- Par affichage le

1 5 OCT. 2024

1 5 OCT. 2024

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général

de la SEM Energies22

Dominique RAMARD

Le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 Dominique_RAMARD

SEM Energies 22
53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Secrétaire de Séance

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID: 022-849120241-20241004-20240403-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA SEM Energies22

Délibération N°2024-04-03

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre Octobre à 14H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques

Etaient représentés :

 M. Philippe LE DU (entreprise LE DU Industrie) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mr Jean-Philippe LE GOFF (Crédit Agricole),
- M. Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Léo BERNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),

Le Conseil, réunissant le guorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID: 022-849120241-20241004-20240403-DE

Objet : <u>Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif aux prestations de</u> maintenance des installations

Les deux filiales du SDE22, à savoir la SEM Énergies 22 et la SPLET'Armor, souhaitent constituer un groupement de commande afin de répondre aux besoins de maintenance et d'entretien de leurs centrales photovoltaïques respectives et d'en mutualiser les coûts.

Après la présentation de la convention, il est demandé au conseil d'administration de statuer étant précisé que chaque entité conserve sa propre gestion auprès du prestataire qui sera retenu. Chaque entité passera directement ses commandes auprès de lui et lui règlera ses prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **AUTORISE** la signature de la Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif aux prestations de maintenance des installations selon les conditions susvisées
- **AUTORISE** Vincent LUCAS Directeur de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture 15 OCT. 2024

- Par affichage le 1 5 OCT. 2024

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général

de la SEM Energies22 Dominique RAMARD

Le Président Directeur Général de la SEM Energies 22

DEM Emergies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc Tél. 02 96 01 20 20 / Cartax@sem-energies22.bzh

www.semergies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance Pierre GOUZI

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID: 022-849120241-20241004-20240404-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA SEM Energies22

Délibération N°2024-04-04

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre Octobre à 14H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques

Etaient représentés :

 M. Philippe LE DU (entreprise LE DU Industrie) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mr Jean-Philippe LE GOFF (Crédit Agricole),
- M. Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Léo BERNIER (SDE22),

Absents excusés:

- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Publié le

ID: 022-849120241-20241004-20240404-DE

Objet : Création d'un compte à terme

Le Président Directeur Général, Dominique RAMARD présente au Conseil d'administration la société « Pandat Finance » qui propose des solutions d'investissements et de placements et qui pourraient répondre aux objectifs financiers de notre société. Il s'agit d'un placement sous la forme d'un Compte à Terme (CAT), le dépôt bancaire permet de placer dans une banque les liquidités à un taux et une maturité maximales connues à l'avance tout en restant liquide et à capital garanti à tout moment (les taux estimés varient entre 2,90% et 3.75%).

Le Président Directeur Général propose au conseil d'administration de placer jusqu'à cinq millions d'euros via la société « Pandat Finance », sous réserve de respecter les conditions de risque et de rendement évaluées.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-N'EST PAS FAVORABLE dans un premier temps pour contractualiser avec « Pandat Finances »

Et

- **DECIDE** de lancer un marché de consultation pour la création d'un compte à terme afin que les trois banques actionnaires puissent répondre si elles le souhaitent y compris PANDAT Finances.
- **AUTORISE** le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture 1 5 OCT. 2024

- Par affichage le 1 5 OCT, 2024

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général de la SEM Energies22 Dominique RAMARD

Le Président Directeur Général

de la SENSENS Energies 22

Dominique RAMARD 53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 10 126 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance

Publié le

ID: 022-849120241-20241004-20240405-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA SEM Energies22

Délibération N°2024-04-05

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre Octobre à 14H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques

Etaient représentés :

 M. Philippe LE DU (entreprise LE DU Industrie) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mr Jean-Philippe LE GOFF (Crédit Agricole),
- M. Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Léo BERNIER (SDE22),

Absents excusés:

 M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.

M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Publié le

ID: 022-849120241-20241004-20240405-DE

Objet : Désignation d'un nouveau représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au conseil d'administration de la SEM Energies 22 en remplacement du membre actuel.

Depuis le 05 Juillet 2024, Monsieur Erwan CHARLOT né le 12 Avril 1971 à MORLAIX (22) demeurant à SAINT-BRIEUC (22 000) - 7 Rue Jean Métairie a été nommé par le conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa en remplacement de Madame Karine PAN-PUILLANDRE en tant que représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa pour le Conseil d'Administration de la SEM Energies 22.

Il est proposé au conseil d'administration d'acter ce remplacement au sein de la SEM Energies 22.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- PREND ACTE de ce remplacement au sein de la SEM Energies 22.
- AUTORISE le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture 1 5 OCT. 2074

- Par affichage le 1 5 OCT. 2024 Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général de la SEM Energies22 Dominique RAMARD

Le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 Dominique RAMARD

SEM Energies 22 53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc Le secrétaire de séance

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID: 022-849120241-20241004-20240406-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA SEM Energies22

Délibération N°2024-04-06

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre Octobre à 14H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques

Etaient représentés :

 M. Philippe LE DU (entreprise LE DU Industrie) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mr Jean-Philippe LE GOFF (Crédit Agricole),
- M. Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Léo BERNIER (SDE22),

Absents excusés:

- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Publié le

ID: 022-849120241-20241004-20240406-DE

Objet : <u>Désignation d'un nouveau représentant permanent du crédit agricole au conseil</u> <u>d'administration de la SEM Energies 22 en remplacement du membre actuel</u>

Depuis le 1^{er} Septembre 2024, Madame Christelle DOUSSINEAU née le 08 Novembre 1980 à MONT SAINT AIGNAN (76) demeurant à SAINT-BRIEUC (22 000) – 30 Boulevard Clémenceau a été nommée par le Crédit agricole en remplacement de Monsieur Frédéric LE COZ en tant que représentante permanente du Crédit agricole pour le Conseil d'Administration de la SEM Energies 22.

Il est proposé au conseil d'administration d'acter ce remplacement au sein de la SEM Energies 22.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- PREND ACTE de ce remplacement au sein de la SEM Energies 22.
- **AUTORISE** le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture

1 5 001, 2024

- Par affichage le

1 5 OCT. 2024

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général de la SEM Energies22 Dominique-RAMARD

Le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 Dominique RAMARD

SEM Energies 22

53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID: 022-849120241-20241004-20240407-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA SEM Energies22

Délibération N°2024-04-07

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre Octobre à 14H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques

Etaient représentés :

 M. Philippe LE DU (entreprise LE DU Industrie) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mr Jean-Philippe LE GOFF (Crédit Agricole),
- M. Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Léo BERNIER (SDE22),

Absents excusés:

- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Publié le

ID: 022-849120241-20241004-20240407-DE

Objet : Nomination d'un Directeur Général Délégué

Dominique RAMARD, Président Directeur Général de la SEM Energies 22 propose conformément à l'article 20.3 des statuts de la SEM Energies 22 de nommer Vincent Lucas, Directeur Général délégué de la SEM.

Son contrat de travail en tant que Directeur de la SEM Energies 22 serait cumulé avec un mandat social de Directeur Général Délégué lui permettant ainsi de représenter la SEM Energies 22 et ses filiales plus aisément dans la gestion quotidienne.

S'il est possible de mettre en place ce cumul entre le contrat de travail et le mandat social de Directeur Général Délégué, il est précisé que l'activité salariée et les missions de Monsieur Vincent LUCAS en tant que directeur de la SEM Energies 22 restent inchangées et qu'il existe toujours le lien de subordination hiérarchique envers le Directeur Général concernant les pouvoirs de gestion.

Il sera nommé pour une durée indéterminée et ne percevra aucune rémunération liée à cette fonction.

Conformément à l'article 20.3 des statuts, Il est proposé que le Directeur Général Délégué dispose à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Toutes ses actions resteront néanmoins sous le contrôle et l'autorité du Directeur Général.

Suite à la proposition du Président Directeur Général de nommer Vincent LUCAS en tant que Directeur Général Délégué, et au respect des conditions requises, il est demandé au conseil d'administration de statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **NOMME** Vincent LUCAS en tant que Directeur Général délégué selon les conditions de nomination susvisées
- **AUTORISE** le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture

1 5 OCT, 2024

- Par affichage le

1 5 OCT. 2074

de la SEM Energies22

Dominique RAMARD

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Le Président-Directeur Général

Pierre GOUZI

Le Président Directeur Général De la SEM, Energies 22 de la SEM, Energies 22 carnot – 22000 Saint-Brieuc

Dominitéle 28.864/4.80 20 / contact@sem-energies 22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID: 022-849120241-20241004-20240408-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA SEM Energies22

Délibération N°2024-04-08

L'an deux mil vingt-quatre, Le quatre Octobre à 14H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques

Etaient représentés :

 M. Philippe LE DU (entreprise LE DU Industrie) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mr Jean-Philippe LE GOFF (Crédit Agricole),
- M. Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Léo BERNIER (SDE22),

Absents excusés:

- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Publié le

ID: 022-849120241-20241004-20240408-DE

Objet : Projet éolien de Pluduno porté par la « SEPE de Pluduno »

Dominique RAMARD, Président Directeur Général de la SEM Energies 22 propose conformément à l'article 20.3 des statuts de la SEM Energies 22 de nommer Vincent Lucas, Directeur Général délégué de la SEM.

Son contrat de travail en tant que Directeur de la SEM Energies 22 serait cumulé avec un mandat social de Directeur Général Délégué lui permettant ainsi de représenter la SEM Energies 22 et ses filiales plus aisément dans la gestion quotidienne.

S'il est possible de mettre en place ce cumul entre le contrat de GAÏA Energy Systems et la SEM Energies 22 développent un projet sur la commune de Pluduno en partenariat avec cette dernière.

Un pacte d'actionnaire (sur le modèle de celui du Parc Eolien de Mérillac) a été présenté et approuvé au Conseil municipal de Pluduno, avec sa participation à hauteur de 5% et celle de la SEM Energies 22 à 15%.

Le projet est porté par la « SEPE de Pluduno » ; il sera composé de 2 à 3 éoliennes d'environ 4 MW unitaire soit une puissance installée comprise entre 8 et 12 MW.

A ce jour, le foncier est sécurisé, les études environnementales sont favorables et le dépôt de la demande d'Autorisation Environnementale est prévu pour la fin de l'année.

La part d'investissement en fond propre pour la SEM Energies 22 est d'environ 5k€ avec un TRI actionnaire à 30 ans estimé à 8,87%.

Le pacte d'actionnaire a d'ores et déjà été signé par la commune de Pluduno. Il est demandé à la SEM Energies 22 d'en prendre connaissance et de le signer en cas d'accord.

Le projet devant être étudié au préalable en comité Technique, la décision a été ajournée et reportée par le conseil d'administration.

Délibération rendue exécutoire

1 5 UCT. 2024 - Par transmission à la préfecture

- Par affichage le

1 5 OCT. 2024

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général de la SÉM Energies 22

Dominique RAMARD

Don Bidoe BAAYA Carnot - 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20/1 contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance

Publié le

ID: 022-849120241-20241004-20240409-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA SEM Energies22

Délibération N°2024-04-09

L'an deux mil vingt-quatre, Le quatre Octobre à 14H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques

Etaient représentés :

 M. Philippe LE DU (entreprise LE DU Industrie) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mr Jean-Philippe LE GOFF (Crédit Agricole),
- M. Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Léo BERNIER (SDE22),

Absents excusés:

- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Recu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID: 022-849120241-20241004-20240409-DE

Objet : <u>Projet éolien de Kérimard porté par la « SASU Parc éolien de Kérimard » sur la commune de CORLAY</u>

Le projet du Parc éolien de Kérimard est issu d'un partenariat entre Valéco, la SEM Energies 22 et la commune de CORLAY. Le pacte d'actionnaires prévoit la participation de la commune à hauteur de 10% et celle de la SEM Energies 22 à 20%.

La commune a statué en faveur de sa signature mais reste dans l'attente de l'approbation de la délibération par la préfecture (prévue fin septembre).

Les accords fonciers nécessaires à l'implantation d'éoliennes et les études règlementaires (écologique, paysagère ou encore acoustique) sont en cours. La zone d'implantation du projet a été définie.

Le projet vise la création d'un parc éolien composé de 3 éoliennes ayant une hauteur en bout de pale de 150 mètres pour une puissance totale d'environ 12MW.

La part d'investissement en fond propre pour la SEM Energies 22 est d'environ 4k€ avec un TRI actionnaire à 30 ans estimé à 5,95%.

Il est demandé à la SEM Energies 22 de prendre connaissance du pacte et de le signer en cas d'accord.

Le projet devant être étudié au préalable en comité Technique, la décision a été ajournée et reportée par le conseil d'administration.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture 1 5 OCT. 2024

- Par affichage le 1 5 OCT. 2024

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 Dominique RAMARD

Le Président Directeur Général

de SEWennergies 22

53, boulevard Oarnot - 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID: 022-849120241-20241004-20240410-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA SEM Energies22

Délibération N°2024-04-10

L'an deux mil vingt-quatre, Le quatre Octobre à 14H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques

Etaient représentés :

 M. Philippe LE DU (entreprise LE DU Industrie) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mr Jean-Philippe LE GOFF (Crédit Agricole),
- M. Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Léo BERNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Publié le

ID: 022-849120241-20241004-20240410-DE

Objet : <u>Projet éolien La vieille Lande porté par « Laurmen EOLE » sur la Commune de LAURENAN</u>

Les Communes de « le Méné et Laurenan » disposent d'un projet de 5 éoliennes de 130 m maximum pour une puissance d'environ 12 MW.

Ce Parc Eolien nommé « La vieille Lande », dont le développement est assuré par la société lmagin'ere, est issu d'un partenariat entre 2 actionnaires :

60 % La SICAP (Président Jean-Claude Mangeant - Directeur Thierry Gervais)

40 % investisseurs citoyens + les 2 communes Le Mené et Laurenan (Représentants au COMEX de LAURMEN EOLE : Franck Davy et Gilles Aignel)

Le Permis de Construire a été obtenu mais la demande de dérogation des espèces protégées a fait l'objet d'un avis défavorable. Afin d'y remédier, Imagin'ere a transmis un dossier complémentaire en préfecture.

La SEM Energies 22 a assisté l'entreprise lors du développement du projet et son instruction. Si le conseil scientifique est favorable, l'enquête publique aura lieu courant septembre 2024 et nous pouvons estimer obtenir l'autorisation à la DEP en fin d'année 2024. Puis poursuivre avec la construction du projet.

Il a été évoqué une entrée de la SEM Energies 22 sur la base d'une cession par la SICAP de 9% de leur part. La part d'investissement en fond propre pour la SEM Energies 22 est d'environ 4k€ avec un TRI actionnaire à 30 ans estimé à 5,14%.

Il est demandé à la SEM Energies 22 de prendre connaissance de la fiche projet et de statuer sur la possibilité d'en prendre part. Dans la positive, il est demandé – dans la mesure du possible – d'anticiper la délégation de signature nécessaire à l'entrée au capital de la Société Porteuse Véhicule.

Le projet devant être étudié au préalable en comité Technique, la décision a été ajournée et reportée par le conseil d'administration.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture

1 5 OCT. 2024

- Par affichage le

15 OCT. 2024

Pour extrait conforme Le Président Directeur Général de la SEM Energies 22

Dominique RAMARD

Le PrésidStelle Energies 22

de la SEN/Hondeviers 22 arnot – 22000 Saint-Brieuc

Dominigue 2 PAN 20 / contact@sem-energies 22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RØ\$ 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID: 022-849120241-20241004-20240411-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA SEM Energies22

Délibération N°2024-04-11

L'an deux mil vingt-quatre, Le quatre Octobre à 14H au siège du SDE22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques

Etaient représentés :

 M. Philippe LE DU (entreprise LE DU Industrie) ayant donné pouvoir à Mr Dominique RAMARD, représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO) pour le groupe Entreprises,
- Mr Jean-Philippe LE GOFF (Crédit Agricole),
- M. Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent LUCAS (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Léo BERNIER (SDE22),

Absents excusés :

- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor.
- M. Olivier LESCOUËT (Commissaire aux comptes),

Le Conseil, réunissant le guorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Publié le

ID: 022-849120241-20241004-20240411-DE

Objet : Projet éolien de La Motte porté par la « SEPE des Corcées »

GAÏA Energy Systems et la SEM Energies 22 développent un projet sur la commune de La Motte. Un pacte d'actionnaire prévoit la participation de la SEM Energies 22 à hauteur de 20%. La commune ne souhaite pas prendre de part pour le moment.

Le projet est porté par la « SEPE des Corcées » ; il sera composé d'un mixte d'éoliennes de 5 éoliennes, 125 m et 150 m de hauteur pour une puissance installée d'environ 11MW.

A ce jour, le foncier est sécurisé, les études environnementales sont favorables et le dépôt de la demande d'Autorisation Environnementale est prévu pour la fin de l'année.

La part d'investissement en fond propre pour la SEM Energies 22 est d'environ 5k€ avec un TRI actionnaire à 30 ans estimé à 5,11%.

Le pacte d'actionnaire est réalisé sur le modèle de celui du PE de Pluduno. Il est demandé à la SEM Energies 22 d'en prendre connaissance et de le signer en cas d'accord.

Le projet devant être étudié au préalable en comité Technique, la décision a été ajournée et reportée par le conseil d'administration.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture

1 5 OCT, 2024

- Par affichage le

1 5 OCT. 2024

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général

de la SEM Energies22

Dominique RAMARD

Le Président Directeur Général de la SEM Energies 22 Dominique RAMARD

SEM Energies 22

53, boulevard Parnot - 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance